Commission Locale de l'Eau Compte-rendu de la réunion du 24 mars 2006

Participants:

HUGON Aimé - FPPI

NARDY Stéphane - FPPI

LE LANDAIS François - BRLi

BOSSCHAERT Céline - BRLi

SCERRI Fabienne - BCEOM

GRAILLE Chantal - Agence de l'Eau RMC

FOURCAUT P. - CSP BD30

GRAS Daniel – Région LR

GAYAUD Gérard - Mairie de Vauvert

LAPIERRE Olivier - Conseiller Général

CRAUSTE Robert - Conseiller Régional

DENAT Jean - Conseiller général - Pdt SMCG

MADAR André - Président Union des ASA

SIMEON Raymond - Syndicat Professionnel Agricole des éleveurs de Bovin de Race Camarguaise

BOUVIER Reine - Marie de Le Cailar

BLATIERE Jacques - Manadier

ROUQUEL Yvon – 1^{er} Adjoint Mairie de St Gilles

FELINE Thierry - Maire St Laurent d'Aigouze

ROZIERE Jean - Président ASA de la Fosse

MENU Patrick - ADPL

HUDELEM J.L. - SMNLR

IZAAK Yvon - SMNLR/VNF

RAMAIN Jacques - Chambre d'Agriculture

LAMAZERE Christian - Directeur ASA du Bourgidou

MARJOLLET Guy - Chambre d'Agriculture

BONTON Patrick - Conseiller général 30

WARNERY Anne – 1^{er} Adjointe Mairie d'Aimargues

LAVISSE Marc - CLE

BREZUN Gilles - SMCG

MALLET Judith - SM Vistrenque, SAGE Vistre nappes Vistrenque et Costières

GUILLOT Jacques – SYMADREM

MOURET Alban – Salins

MONNIOT Claude - SDAP

BENOIT Philippe – Président ASA Roubine de Canavère

BROCHIER Clarisse - SMCG

DUPEUX Dominique – Salins

SIMEON Sylvie - Présidente ASA du Cougourlier

RICARD-MUNDLER Cécile - Directrice SMCG

CLAVEL Raymond - SM BVV

FOURCADE Jean-Noël - SMCG

<u>Personnes excusées</u>: Mr Sauvaire Mairie d'Aigues-Mortes, Roland Chassin, Claude Barral SM Vidourle, Thomas Lamailloux DDE, E. Mourrut, Jean-Marie Espuche Offices du tourisme et Syndicats d'initiatives, DDAF, Mr Vachez SPN, André Della Santina marie du Grau du Roi, Patrice Thomas CG 30, Pierre Aubanel ASA couloir de St Gilles, Fédération des chasseurs, Mme Rouvier Florence Adjointe mairie de Beauvoisin.

Ordre du jour :

- 1 Etude pour améliorer l'évacuation des crues vers la Mer en Camargue gardoise Présentation du diagnostic qualitatif du Schéma d'amélioration des réseaux existants
- 2 Présentation du projet de l'Arrêté préfectoral concernant les prescriptions complémentaires au fonctionnement hydraulique des ouvrages du Canal du Rhône à Sète.

1 Etude pour "améliorer l'évacuation des crues vers la mer en Camargue gardoise"

En préalable de la présentation du diagnostic qualitatif du terrain par les bureaux d'études BRLi et BCEOM, il est rappelé que le premier volet de l'étude consiste à réaliser un **schéma d'aménagement** pour adapter et améliorer de façon pragmatique le fonctionnement des **réseaux d'écoulement existants** en cas d'inondation. Un plan d'action sera proposé en parallèle pour définir les missions de chaque gestionnaire et permettre la coordination de leurs interventions pour une efficacité optimale des campagnes de ressuyage (échéance du Schéma juin 2006).

En complément au Schéma d'amélioration du réseau existant, et grâce à l'élaboration d'un modèle hydraulique, la réhabilitation ou la création de **chemins hydrauliques** et de **débouchés vers la mer** sont étudiés en parallèle, pour définir le projet le mieux adapté. L'échéance de cette seconde partie de l'étude est le premier semestre 2007.

Sommaire de la présentation :

- 1 Recueil de données et visites de terrain
- 2 Identification du réseau d'assainissement
- 3 Définition des levés topographiques
- 4 Synthèse des dernières crues observées
- 5 Fonctionnement actuel et pré diagnostic
- 6 Schéma d'amélioration de l'existant : orientations

L'ensemble des diapositives présentées lors de cette CLE est disponible sur le site Internet www.camarguegardoise.com

1 Recueil de données et visites de terrain

BRL affiche la liste des personnes rencontrées lors des enquêtes terrain.

2 Identification du réseau d'assainissement

A l'aide d'une carte, BRL décrit les périmètres des ASA, les principaux canaux et les stations de pompages...

3 Définition des levés topographiques

La campagne de topographie va débuter dans les prochains jours. BRL explique que cette topographie est indispensable pour préciser les pentes du terrain et dimensionner les collecteurs, pour mettre en cohérence les interconnexions de réseaux d'écoulements et les renforcements des stations de pompages. Il est rappelé qu'un courrier de demande d'autorisation pour accéder aux terrains a été adressé à chaque président des ASA et aux Salins du midi. A ce jour, aucune interdiction n'a été adressée en retour au SM Camargue gardoise.

4 Synthèse des dernières crues observées

BCEOM présente avec des animations la chronologie des différentes inondations (sept 2002, nov 2002, déc 2003 et sept 2005).

5 Fonctionnement actuel et pré diagnostic

BRL présente la problématique de notre territoire en s'appuyant sur une description géomorphologique du terrain. BRL souligne que les cours d'eau sont tous endigués et que lorsqu'ils débordent l'eau ne retourne pas naturellement vers leurs lits.

Il n'existe que deux exutoires pour les eaux débordées (Canal du Rhône à Sète / Chenal Maritime et Petit Rhône par pompage ou gravité). De plus le cordon de Montcalm constitue un obstacle aux écoulements et les évacuations des eaux par gravité sont limitées.

Une analyse est présentée pour chaque secteur hydraulique du territoire.

- 1: le Couloir de St Gilles
- 2: Le Sud Ouest de St Gilles
- 3: la zone des Etangs Scamandre, Crey et Charnier
- 4 : Les anciens marais de La Fosse et de Canavère
- 5 : Les anciens marais de la Souteyranne
- 6 : la zone de Sylvéréal Bourgidou
- 7 : le Môle
- 8 : les zones naturelles de Mahistre Madotte
- 9 : la Plaine du Vistre

Une synthèse est faite avec

- les freins structurels (exutoires limités, cloisonnement...)
- les freins fonctionnels (coordination, sécurisation des moyens...)

Mr Denat intervient et précise que c'est important de présenter ce travail de terrain et cet état des lieux. Ce diagnostic qualitatif va servir de base pour toute la suite du projet, il est donc important de le valider et de le compléter si des manques apparaissent.

Mr Denat veut apporter des précisions sur le déroulement du projet :

- d'un coté il existe le Schéma Rhône, avec un opérateur unique sur l'ensemble du delta qui est le SYMADREM. Ce Schéma s'arrête au niveau du pont de Sylvéréal.
- de l'autre coté le Plan Vidourle conduit à prendre en compte la prévention des inondations mais s'arrête au niveau de la Camargue gardoise.

Il faut donc prendre en compte ce qui se passe en Camargue gardoise d'où que vienne l'eau, et quelles que soient les précautions que l'on peut prendre pour retarder les inondations. Le SMCG a donc définit le Cahier des Charges de l'étude pour améliorer l'évacuation des crues vers la mer, avec le Schéma d'amélioration des écoulements existants pour répondre rapidement à la demande de faire des travaux, et une modélisation hydraulique qui permettra de définir des exutoires vers la mer.

Aujourd'hui, les bureaux d'études présentent un état des lieux du territoire. En juin le Schéma sera finalisé avec une série de travaux, une hiérarchisation des aménagements à faire et un plan de financement.

Il ne faut en effet pas attendre les conclusions du Schéma Rhône pour lancer les travaux du Schéma d'amélioration de l'existant.

Mme Siméon revient sur la présentation de BRL et précise que les ruptures de digues qui protègent l'ASA du Cougourlier sont dues aux débordements du Canal du Rhône à Sète qui constitue la principale intrusion d'eau dans l'ASA.

Il n'y a pas d'ouvrage direct d'évacuation des eaux en dehors de la station de pompage (pas de martelière). Les freins fonctionnels sont principalement liés à EDF qui ne considère pas le secteur du Cougourlier comme prioritaire lorsqu'il y a des coupures de courant.

Les freins structurels sont dus en partie aux rehausses qui ont été soudées sur les martelières de la berge sud du Canal du Rhône à Sète.

Mr Rozière rappelle qu'une rupture de digue sur le Grand Rhône provoquerait une arrivée d'eau beaucoup plus importante qu'en 2003 et qu'il faut en tenir compte pour le dimensionnement des aménagements.

Mr Denat demande si le Canal du Rhône à Sète déborde à chaque inondation vers le Cougourlier.

Mr Siméon précise que le Cougourlier a été inondé par le Canal à chaque événement.

Mr Hugon demande des précisions sur la signification de « freins fonctionnels » à l'évacuation des crues.

BRL répond qu'il manque un protocole global entre tous les gestionnaires du territoire en cas de crise pour exploiter au maximum tous les moyens du territoire et les coordonner pour évacuer l'eau. Il est plus difficile d'établir un règlement de gestion pendant la crise que de le prévoir en amont.

Mr Hugon demande qui pourrait porter ce règlement.

Mr Denat souligne qu'en période de crise c'est parfois chacun pour soi et que les réseaux ne sont pas facilement interconnectés. Depuis 2003 il y a eu une prise de conscience générale... La seule autorité à valider un tel protocole est le Préfet.

Mr Ramain demande si des travaux d'urgence sont prévus. Il précise qu'aujourd'hui le contexte n'est plus le même qu'en 2003, le Rhône a été restructuré en amont jusqu'à l'Ecluse de St Gilles. Le décorsetage des digues entre Fourques et St Gilles n'a pas été retenu, et la brèche ne se fera plus dans ce secteur mais au sud de St Gilles. Il n'y aura donc plus de freins à la masse d'eau comme cela avait été le cas en 2003 avec la digue de l'Ecluse de St Gilles qui interceptait une partie des écoulements. La Chambre d'Agriculture pense que la crue sera beaucoup plus violente.

Mr Ramain note qu'aujourd'hui il n'y a pas plus de moyen pour faire sortir l'eau qu'en 2003, et souligne que le dossier de la Chambre d'Agriculture est en avance sur ce point.

Mr Denat répond qu'il faut monter les projets sérieusement, et que proposer un constat n'est pas suffisant. Il faut aussi mobiliser de l'argent, pour proposer un plan de financement à 100 % aux ASA, car un financement à 80 % n'est pas suffisant pour engager des travaux. Pour mobiliser ces fonds il faut un diagnostic, un projet, des études...

Mr Ramain insiste sur le fait que le renforcement des digues de St Gilles à Sylvéréal accentue le cloisonnement et augmente le danger. Selon lui il faut d'abord trouver les exutoires et lancer des travaux d'urgence.

Mr Denat rappelle qu'en 2003, c'est grâce à la détresse d'Arles que des fonds ont été débloqués. Nous aurons un taux d'écoute de la part des financeurs si nous présentons un projet solide.

Mr Ramain pense qu'il serait bon en juin de réunir la DDA, la chambre d'agriculture et le SMCG pour mettre en commun les études et monter un projet global.

Mr Denat souligne que la Chambre d'Agriculture n'a pas de projet mais des exigences.

Mr Ramain précise que des études ont été faites avec des orientations différentes (vulnérabilité agricole...).

Mr Denat insiste et rappelle que le projet pour améliorer l'évacuation des cures vers la mer est intégré dans le Plan Rhône et dans le Plan Vidourle.

Mr Denat revient sur le diagnostic et l'état des lieux présentés par les bureaux d'études.

Mr Ramain précise que les eaux contournent le cordon littoral de la CD 58 pour prendre les Fontanilles et rejoindre le Bourgidou. De plus il pense que c'est important de connaître les niveaux du barrage de la Sibérie par rapport à celui de la mer pour s'assurer que Capette est capable de faire transiter la crue.

BRL rappelle que c'est l'objet de la campagne topographique.

Mr Blatière rappelle que le barrage de la Sibérie était fermé en septembre 2005 car les niveaux ne permettaient pas une évacuation des eaux vers le Petit Rhône. La Sibérie est gérée en fonction de ces niveaux.

Mr Ramain pense que la rigole des Fontanilles pourrait être élargie pour traverser le cordon.

Mr Marjolet demande si les documents sont consultables pour les valider.

Mme Ricard Mundler précise que l'étude sera achevée pour la partie Schéma en juin 2006, mais que la CLE avait été réunie avant cette échéance pour l'associer à la réflexion avant de lui présenter un document final.

Mr Hugon demande si pour réaliser les accès à la mer il faut attendre. Il souligne que lorsqu'il y a des inondations dans la basse vallée du Vistre on n'arrive pas à remplir les marais de la Tour Carbonnière. Il rappelle qu'aujourd'hui la martelière de Vire-Ventre est fermée et soudée.

Mr Denat rappelle que le « Schéma » est une première phase du projet qui s'appuie sur l'existant. Le SMCG vient d'engager 160 000 € de topographie pour avoir des données objectives, et que les réflexions sur les exutoires ne peuvent se faire qu'avec ces données.

Mr Nardy pense que le problème de la gestion des Portes du Vidourle n'apparaît pas assez dans le diagnostic, et souligne que le bras vers l'étang de l'Or et la passe de Carnon n'a jamais été utilisé pour évacuer les eaux vers la mer.

Mr Féline précise qu'il faut distinguer le diagnostic et les propositions d'aménagements.

6 Schéma d'amélioration de l'existant : orientations

BRL rappelle les différents projets qui peuvent impacter l'amélioration des évacuations des crues vers la mer : l'arrêté préfectoral du Canal R à S, le plan Rhône, le plan Vidourle.

Une carte est affichée pour rappeler les différents aménagements proposés dans le plan Vidourle (transparence hydraulique des diques du Vistre et du Canal du RàS).

Mr Hugon précise que sur les berges du Vistre canal les aménagements prévus ne sont pas un arasement de la digue mais une pose d'une batterie de martelières (la hauteur de la digue est conservée).

BRL présente une carte où sont notées toutes les propositions d'aménagements recensées auprès de chaque gestionnaire avec les interconnexions entre les réseaux, les stations de pompages renforcées... Le but est d'ouvrir des connexions dans les réseaux pour mieux répartir les flux.

En ce qui concerne le renforcement des pompages, l'augmentation demandée par l'ensemble des ASA doublerait les capacités actuelles. Il faut vérifier la pertinence de ces pompages et la capacité des réseaux.

BRL présente une liste des ouvrages qui ont ou auront un intérêt collectif lors de la gestion d'une crise, et ouvre le débat sur la maîtrise et la gestion de ces ouvrages.

Mr Lamazère souligne que la gestion et l'entretien de l'ouvrage qui relie Les Fontanilles au réseau du Bourgidou sont déjà prévu dans les statuts de l'ASA du Bourgidou.

Mr Ramain pense que redimensionner le réseau est important mais que le vrai point noir c'est l'évacuation des eaux par le Canal du Rhône à Sète. Il faut qu'un maximum d'eau transite vers le Petit Rhône qui reste le meilleur exutoire vers la mer.

Mme Siméon précise que certains ouvrages ont été volontairement placés en retrait des berges du Canal du Rhône à Sète pour que leur gestion reste privée.

Mr Isaak rappelle que ces ouvrages ne sont pas propriété de VNF mais bien propriété privée ou communale.

Mme Siméon propose que la martelière qui connecte le ruisseau des Crottes au Canal du Rhône à Sète soit ajouté à la liste des ouvrages « d'intérêt collectif ».

Mr Ramain rappelle à VNF que dans le cadre des travaux de réhabilitation des berges du Canal, une demande a été faite pour que plusieurs ouvrages soient élargis.

Mr Denat ajoute qu'il s'est associé avec les Maires de Le Cailar et de Saint Laurent d'Aigouze pour adresser cette demande aux services de VNF. Aujourd'hui, VNF n'a adressé aucune réponse écrite.

Mr Isaak confirme que ces ouvrages seront pris en compte dans les travaux, par contre VNF ne prendra pas à sa charge le surcoût dû au redimensionnement des ouvrages. VNF se basera sur le coût de la remise à l'identique des ouvrages.

Mr Denat et Mr Féline regrettent que VNF n'aie pas précisé cela de façon officielle plus tôt pour que les recherches de financements complémentaires puissent être organisées.

Mr Hugon précise que l'ouvrage « La brèche du Bleu » a disparu.

Mr Isaak a répondu que son service faisait des recherches dans les archives pour la retrouver.

Mr Hudelem demande qui a définit l'élargissement de ces ouvrages vis à vis de la Police de l'Eau.

Mr Hugon précise que les dimensions ont été décidées ensemble avec le SMNLR et VNF lors d'une réunion à la mairie de St Laurent d'Aigouze avec Mr Antoine.

Mme Bouvier souligne qu'il est urgent de se préoccuper de la dimension de ces ouvrages.

BRL présente une carte synthétique qui regroupe l'ensemble des propositions d'aménagements.

Mr Marjolet s'étonne de la disparition d'une roubine qui traverse le cordon de Montcalm au niveau du Mas St Jean.

BRL précise que cette roubine sera étudiée mais qu'elle ne fait pas partie du réseau principal d'écoulement.

Mr Dupeux demande si l' ouvrage situé à la jonction entre le Bourgidou et le Canal de St jean correspond à une possible interconnexion des réseaux.

BRL répond par l'affirmative.

BRL ouvre le débat sur la maîtrise d'ouvrage pour réaliser les travaux futurs puis pour la gestion et l'entretien des ouvrages.

Mr Madar précise les ASA sont compétentes pour assurer cette maîtrise d'ouvrage et sont prêtes à assurer ce rôle, avec une assistance des services de la DDAF.

Pour appliquer le futur règlement de gestion des ouvrages en cas de crise, Mr Madar pense que les ASA ont l'habitude et l'expérience pour gérer ce genre de situation.

Mr Denat précise qu'être maître d'ouvrage n'est pas simple, le maître d'ouvrage devra suivre les chantiers, financer l'entretien et le fonctionnement des ouvrages...

Mr Denat précise que le SMCG ne souhaite pas être maître d'ouvrage sur le territoire des ASA.

Mr Madar insiste sur le fait qu'il faudra un plan de financement à 100 % pour que les ASA puissent réaliser les travaux.

Mr Denat note qu'il faudra distinguer les coûts des travaux de ceux du fonctionnement et d'entretien des ouvrages.

Mr Marjolet propose que l'on s'inspire de l'organisation du Syndicat d'assainissement de Beaucaire qui regroupe les ASA, les communes...

Mr Denat précise qu'il a déjà rencontré Mr Dumas à ce sujet et qu'effectivement c'est une piste à étudier.

2 <u>Présentation du projet de l'Arrêté préfectoral concernant les prescriptions complémentaires au</u> fonctionnement hydraulique des ouvrages du Canal du Rhône à Sète.

Mr Hudelem précise que le projet d'arrêté préfectoral qu'il va présenter est proche de sa version définitive. La dernière version sera envoyée à la CLE pour avis comme le prévoit la loi.

Mr Hudelem fait une lecture commentée de la proposition :

L'article 2-1 rappelle à quoi sert le Canal du Rhône à Sète.

L'article 2-2 décrit les différents biefs du Canal.

Le bief amont déborde à partir d'une cote à 4.30 m NGF, le bief aval déborde à partir de 0.90 m NGF.

Mr Humelem précise que pour la gestion des Portes du Vidourle en cas de crise, VNF ne peut pas se permettre d'ouvrir un coté plutôt qu'un autre même si c'est possible techniquement. Ce n'est pas à VNF de décider quel coté il inonde.

Mr Nardy indique que le problème n'est pas d'inonder un coté ou l'autre, mais d'amener l'eau à la mer.

Mr Denat attire l'attention de VNF, et rappelle que ce règlement doit répondre à l'attente locale.

Mr Hudelem indique que lorsque les Portes sont fermées, le niveau du Vidourle peut monter jusqu'à 4 m NGF. Il souligne sur le fait que les Portes ne sont pas conçues pour être manipulées sous la pression de l'eau. Il précise que moderniser l'ouvrage est possible techniquement mais que cela coûterai très cher.

Mr Hugon rappelle que le SM Vidourle a proposé de financer ce projet.

Mr Hudelem indique que la navigation est interdite sur le Canal dés que la cote de 0.70 m NGF est atteinte.

Mr Nardy regrette qu'il n'y ait pas de délai d'intervention des équipes précisé dans l'article 7.

Mr Denat remercie le SMNLR et VNF de nous présenter ce document. Il est satisfait d'avoir un document qui décrit le fonctionnement des ouvrages, mais rappelle que l'objet de la demande faite à VNF est la

prise en compte du Canal du Rhône à Sète dans le transfert de crue. Il faut qu'en temps de crue, la problématique des inondations soit prise en compte en même temps que celle de la navigation.

Mr Denat espère que dans les travaux qui sont en ce moment réalisés sur les berges du Canal, rien ne sera fait qui serait incohérent avec la gestion des inondations.

Mr Clavel regrette que les prescriptions ne concernent uniquement que la gestion des ouvrages et précise qu'il faudrait aussi prévoir d'aménager la sortie du Vistre dans le Canal car le Vistre est complètement envasé, le Canal faisant barrage aux écoulements.

Mr Dupeux regrette aussi qu'il n'y ait pas de notions d'envasement dans le règlement du Canal. Il faut en tenir compte car le canal n'est parfois pas assez profond pour la navigation et le transfert de crue.

Mr Isaak précise qu'en ce moment une campagne de dragage du canal est en cours.

Mr Blatière demande où vont les boues de curage.

Mr Isaak répond que ces boues sont stockées dans des casiers à St Gilles.

Mr Isaak présente brièvement le manuel de gestion des Portes du Vidourle. Il précise que ce manuel a été élaboré à partir des interventions et d'expériences d'événements passés et que ces prescriptions sont déjà appliquées aujourd'hui.

Mr Hudelem propose que le manuel définitif soit présenté à une prochaine CLE.

Pour les Portes du Vidourle :

Elles sont fermées quand: 1 le canal est haut. A + 0.70 m NGF les portes sont baissées à 1 m au-

dessus du plan d'eau pour stopper la navigation.

2 quand le Vidourle est en crue, et que le service d'annonce des crues de

la DDE annonce une cote de 2 m NGF à Vic le Fesc.

Mr Isaak précise qu'à partir de l'annonce, les techniciens ont 2 heures pour fermer les Portes.

Mr Féline corrige en expliquant que la crue met au moins 6 heures pour arriver aux Portes. Les Portes sont fermées trop tôt.

Pour ouvrir les Portes :

Il faut que la décrue soit amorcée, que le Vidourle soit à une cote inférieure à 0.90 m NGF sinon le canal déborderai plus au sud.

Enfin il faut un décalage minimum entre la hauteur d'eau dans le Vidourle et dans le Canal.

Mr Ramain et Mr Féline indique qu'il a été demandé à VNF de faire le point sur l'état de fonctionnement des portes et s'il est possible d'améliorer la technique de l'ouvrage.

Mr Hudelem propose de mettre en place un dispositif de mesure automatique des niveaux d'eau aux 4 cotés des Portes.

Mme Siméon demande si la hauteur des berges va être modifiée pour permettre un déversement des eaux vers les étangs et non vers les zones habitées et agricoles.

Mr Isaak rappelle que cette décision ne sera pas prise par VNF qui ne sont pas habilitées à décider quel secteur plutôt qu'un autre peut être inondé. Par contre VNF ne sont pas opposées à ce type de travaux sur son domaine. Dans le cadre des travaux de réhabilitation des berges, la hauteur des berges sera aménagée à l'identique de ce qui existe aujourd'hui.

Mr Denat remercie VNF pour apporter ces précisions. Mr Denat précise que la CLE se réunira pour donner son avis sur le projet d'arrêté préfectoral sur le règlement des ouvrages du Canal, lorsque celle ci sera consultée par les services de l'Etat.

Mr Crauste intervient pour souligner que la Région Languedoc Roussillon est sensible à la problématique des inondations en Camargue gardoise. Il rappelle que la Région LR finance 40 % de l'étude pour améliorer l'évacuation des crues vers la mer et finance 30 % de la campagne topographique.

Mr Denat fait savoir que la CLE est sensible aux efforts de la Région LR.

Mr Denat remercie les bureaux d'études BCEOM et BRL pour la qualité de leur travail.